



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N°441 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham le 15 janvier 2023 à 20h, le projet de règlement N°441 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 par M. Éric Pariseau ;

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 par M. Éric Pariseau,

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	6 913.56\$	7580\$
Autres membres du conseil	2 257.90\$	2274\$

QUE l'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Allocation de dépenses actuelle	Allocation de dépenses proposée
Maire	3 546.78\$	3790\$
Autres membres du conseil	864.45\$	1137\$

Effet rétroactif, mesures transitoires et finales

QUE ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024];

QUE ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet d'abroger le règlement 431;

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au <https://www.notre-dame-de-ham.ca/avis-publics/>

Donné à Notre-Dame-de-Ham ce 11e jour de décembre 2023



Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière